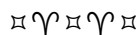




EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS



SEANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI 8 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle Coppélia à LA FLECHE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNÉ, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie DE LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Michel LANDELLE, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation 02/04/2021	<u>Absents excusés</u> : - Mme HERVE (pouvoir à M. LANDELLE) - Mme PREZELIN (pouvoir à M. DESLANDES) - Mme JUGUIN-LALOYER (pouvoir à Mme METERREAU) - M. MASLOH (pouvoir à M. KOUYATE) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - Mme LECOMTE-DENIZET
Nbre de membres en exercice : 45	
Nbre de membres présents : 39	
Nbre d'absents : 6	
Nbre de pouvoirs : 5	
Nbre de votants : 44	
Madame Carine MENAGE, Vice-Présidente, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG210408D015

**OBJET : ACCUEILS DE LOISIRS INTERCOMMUNAUX – SEJOURS ENFANTS
ET ADOLESCENTS ET « NUITEE AU CENTRE » - TARIFS 2020-2021**

Depuis le 1^{er} septembre 2019, date à laquelle la Communauté de Communes du Pays Fléchois a pris la compétence Enfance jeunesse, plusieurs sites d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sont proposés aux familles, à Bousse, Oizé, la Flèche et Villaines-sous-Malicorne l'été, pour les sites gérés en régie, et Bazouges-Cré sur Loir sur Loir géré par l'Association Familles Rurales.

Dans un premier temps, la tarification au taux d'effort a été déployée pour les journées d'Accueils de Loisirs (mercredis et vacances scolaires). Il convient maintenant de définir selon les mêmes principes les tarifs des séjours enfants et adolescents, ainsi que le séjour « Défi de l'Alliance ».

Catégories	Taux d'effort familles de la CCPF*	Tarif minimum familles de la CCPF*	Tarif maximum familles de la CCPF*	Tarif familles domiciliées hors CCPF*
Séjours enfants 3-11 ans	1,43%	9,00€	21,50€	30,00€
Séjours adolescents 12-17 ans	2,47%	15,00€	37,00€	47,00€
Séjour Défi de l'Alliance	1,43%	9,00€	21,50€	30,00€

* Tarif journée

- 25% de réduction à partir du 3^{ème} enfant sur un même séjour
- Tarif au taux d'effort pour les agents des communes de la Communauté de communes du Pays fléchois (CCPF), de la CCPF et du CCAS domiciliés hors de la CCPF
- Tarif maximum de la CCPF pour les organismes d'accueil de la CCPF
- Tarif minimum pour les enfants de l'IME de la Flèche
- Tarif minimum pour les gens du voyage

Cette nouvelle tarification engendre un surcoût estimé à 1 523 €.

Des « nuitées au centre » sont également organisées pour offrir aux plus jeunes enfants une première expérience afin de les préparer à un départ en séjour. Il est proposé que ce tarif soit un tarif unique de 4,50 € par nuitée pour l'ensemble des participants.

Le groupe de travail s'est réuni le 17 février 2021 pour débattre de ces propositions.

Ces tarifs et leurs modalités d'application entreront en vigueur l'année scolaire 2020-2021 (1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021).

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le nouveau mode de tarification des séjours enfants et adolescents ;
- D'adopter le tarif unique de 4,50 € par nuitée au centre.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour Extrait Conforme,

LA PRESIDENTE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20210408-DAG210408D015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Nadine GRELET-CERTENAIS